

# GUIDE PRATIQUE DE L'ECO-VOISIN

MOI  
AUSSI  
JE  
TRIE



ECO  
EMBALLAGES

VOISINS  
SOLIDAIRES

Les bons côtés d'être à côté



**87% des Français placent le tri et le recyclage en tête des gestes qu'ils sont prêts à accomplir pour la protection de l'environnement.**

Sondage : baromètre sociovision 2008.

## Edito

« Vous vous sentez concerné par la protection de l'environnement et vous souhaitez être un « Eco-Voisin » pour aider vos voisins sur le tri des emballages ? C'est pour vous qu'Eco-Emballages et Voisins Solidaires se sont associés pour créer ce guide pratique.

Grâce à vous, nous espérons renforcer et augmenter les performances de tri et de recyclage, mais aussi poursuivre les actions menées en faveur des solidarités de voisinage, en y ajoutant une nouvelle dimension de développement durable.

**Vous allez pouvoir apporter de l'information à vos voisins et leur montrer les bonnes pratiques, le tout dans une ambiance conviviale. N'hésitez pas à nous contacter pour nous parler de vos expériences et apporter vos témoignages.»**



**Eric Brac de la Perrière**  
Directeur général  
d'Eco-Emballages



**Atanase Périfan**  
Créateur de la  
"Fête des Voisins"

### À propos d'Eco-Emballages

Eco-Emballages est le premier éco-organisme français, créé en 1992 grâce à la volonté conjointe des entreprises de la grande consommation et des pouvoirs publics, dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur. Eco-Emballages fédère et accompagne les acteurs de la chaîne solidaire du tri et du recyclage des emballages. Aujourd'hui, grâce à l'engagement collectif des entreprises, des collectivités, des citoyens et des professionnels du recyclage, environ 63% des emballages ménagers sont recyclés en France.



[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)

### À propos de Voisins Solidaires

Développé en partenariat avec le Ministère du Travail, des Affaires sociales, de la Solidarité, de la Famille et de la Ville, les maires, les bailleurs sociaux et les associations, le programme « Voisins Solidaires » est un dispositif national de mobilisation des habitants pour développer, tout au long de l'année, les solidarités de proximité en complément des solidarités familiales et institutionnelles. Il a été lancé par les créateurs de la « Fête des Voisins ».



[www.voisinssolidaires.fr](http://www.voisinssolidaires.fr)

# Les deux règles incontournables concernant le bac de tri

ON Y MET TOUS  
LES EMBALLAGES  
+ LE PAPIER

POUR LES EMBALLAGES  
EN PLASTIQUE,  
SEULS LES BOUTEILLES  
ET LES FLACONS  
DOIVENT ÊTRE TRIÉS

**On récapitule : on met dans la poubelle de tri tous les emballages en acier, en aluminium et en carton**

- canettes, boîtes de conserve, bouteilles de sirop...
- boîtes de biscuits, de céréales...
- briques de lait, soupe,...
- journaux, magazines, papiers, bottins, prospectus...

**Pour les emballages en plastique, seuls les bouteilles et flacons doivent être triés avec leur bouchon :**

- bouteilles d'eau, de soda, flacons de shampoing, bidons de lessive...

Ne pas trier, les barquettes en plastique, les pots de yaourt, de crème fraîche, les boîtes d'œufs en plastique, les films plastiques qui protègent le jambon ou les saucisses, le polystyrène pour les barquettes de viande...



## Dans le bac dédié au recyclage du verre

Uniquement les EMBALLAGES  
en verre : les bouteilles,  
les bocaux et les pots...  
et surtout pas de  
vaisselle ni d'autres objets  
en verre ou porcelaine ...



## Dans le bac de tri du verre, on jette...

POURQUOI NE FAUT-IL PAS  
MÉLANGER LE VERRE AVEC  
LES AUTRES EMBALLAGES  
À RECYCLER ?

### Tous les emballages en verre

quelles que soient leurs tailles :

- les bouteilles et les flacons en verre,
- les bocaux de conserve,
- les petits pots (alimentation de bébés, confitures, yaourts,...).

Pour des raisons de sécurité, d'une part, et pour ne pas nuire au recyclage des autres matériaux, d'autre part.

Les agents en charge de la collecte du tri peuvent se blesser en manipulant du verre cassé.

Collecté avec les autres emballages, le verre subit de nombreuses manipulations et casses. Les petits bouts de verre s'incrustent dans les autres matériaux (papier-carton, plastique), les rendant impropres au recyclage, tout comme le verre lui-même.

### LE SAVIEZ-VOUS ?

ON NE RECYCLE PAS LA FAÏENCE,  
LES POTS EN TERRE,  
LA VAISSELLE CASSÉE, LE CRISTAL :  
CES MATÉRIAUX PERTURBERAIENT  
LE RECYCLAGE DU VERRE. TOUS CES  
OBJETS DOIVENT ÊTRE JETÉS DANS LE  
BAC DES ORDURES MÉNAGÈRES.

**Le verre est un matériau qui se recycle à l'infini.**



# LE RECYCLAGE, TOUÏ LE MONDE S'Y MET!



 ECO  
EMBALLAGES  
[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)

## Quelques astuces...

POURQUOI TOUS LES  
EMBALLAGES PLASTIQUE  
NE SONT-ILS PAS  
RECYCLÉS ?

POURQUOI NE  
DOIT-ON PAS ENFERMER  
LES EMBALLAGES  
TRIÉS DANS DES SACS  
PLASTIQUE ?

### Les sacs empêchent le tri.

Le centre de tri n'est pas conçu pour que les sacs soient ouverts après leur réception. Dès le déchargement de la benne, les emballages sont déposés sur un tapis roulant et séparés par matériau, souvent manuellement. Les employés n'ont pas le temps d'ouvrir les sacs ni de les vider. Les emballages qui se trouvent à l'intérieur ne sont donc pas recyclés, c'est le sac entier qui va partir à l'incinération ou en décharge.

QUE SE PASSE-T-IL  
SI UN BAC CONTIENT  
TROP DE MATÉRIAUX NON  
RECYCLABLES ?

**Il ne sera pas collecté avec les autres, ce qui représente une perte pour le recyclage et un coût supplémentaire.**

### Le recyclage du plastique est limité aux bouteilles et flacons parce que :

- Certains emballages sont trop légers et ne contiennent pas suffisamment de matière première pour rendre leur recyclage économiquement viable. Par ailleurs, ils utilisent des résines trop différentes. Exemples : pot de yaourt, pot de crème fraîche, sac de caisse, film de sur-emballage...

- Aujourd'hui la meilleure façon de valoriser ces emballages et de les jeter dans la poubelle traditionnelle pour en récupérer l'énergie calorifique au moment de l'incinération.

FAUT-IL LAVER  
LES EMBALLAGES AVANT  
DE LES TRIER ?

### NON, il suffit de bien les vider.

Trier ne signifie pas nettoyer, mais juste débarrasser au maximum les emballages de leur contenu.

Ils ne doivent pas salir les autres emballages. Il suffit donc de bien vider les emballages pour pouvoir les recycler. Il est inutile de les laver, cette manipulation consomme de l'eau qu'il faut ensuite traiter.

# Questions et réponses...

QUE SIGNIFIE  
LE POINT VERT ?



47 000 entreprises participent financièrement au dispositif français de recyclage des emballages ménagers.

Le point vert exprime leur contribution et représente leur engagement pour :

- Diminuer les impacts environnementaux des emballages dès leur conception
- Financer la gestion de leur fin de vie
- Favoriser leur recyclage.

L'éco-organisme Eco-Emballages consacre près de la totalité de ces fonds aux collectivités locales pour qu'elles mettent en place et optimisent la collecte sélective des emballages ménagers

**Les emballages portant le Point Vert ne sont pas tous recyclables.** Avant de les déposer dans un bac de collecte sélective, il faut donc vérifier qu'ils figurent bien dans le guide pratique de tri distribué par la mairie.

POURQUOI LE POINT VERT  
FAVORISE-T-IL  
L'ENVIRONNEMENT ?

Depuis 1993, le dispositif de recyclage des emballages ménagers a permis :

- **d'économiser 30 millions de tonnes** de matériaux vierges, dont pétrole, bois, fer, bauxite...,
- d'éviter l'émission de **17 millions de tonnes de CO<sub>2</sub>**.

En 2008, la collecte sélective a permis de **recycler près de 3 millions de tonnes** d'emballages ménagers usagés (verre, papier-carton, plastiques, acier et aluminium), ce qui équivaut d'un point de vue environnemental à 0,3 % des émissions totales de CO<sub>2</sub> de la France, soit l'équivalent de 800 000 voitures particulières en moins sur les routes pendant un an.

25,3 millions de m<sup>3</sup> d'eau ont été économisés, soit l'équivalent de la consommation annuelle de 469 000 habitants.

COMMENT LE POINT  
VERT FAVORISE-T-IL LA  
CROISSANCE VERTE ?

La limitation des ressources naturelles rend chaque jour plus pertinente le recyclage. Tout produit usagé devient un déchet dont la société n'a pas besoin. Le recycler le transforme en matière première secondaire de nouveau exploitable par les industriels.

- La collecte sélective et le tri des emballages ont, depuis 15 ans, contribué au développement d'une économie verte basée sur l'industrie du recyclage. Collecte, centres de tri, usines de recyclage en constant perfectionnement, autant d'activités qui dynamisent l'économie des territoires et génèrent de nombreux emplois : **100 000 emplois** sont liés à cette activité, dont 28 000 emplois directs en France.
- Le Grenelle de l'environnement, qui a porté les objectifs de **recyclage des emballages ménagers à 75 % en 2012**, contribuera à renforcer le développement de cette économie au service du développement durable.

- Utiliser des éco-recharges
- Rechercher des produits emballés durables ou réutilisables
- Se servir d'un sac à provisions ou de sacs réutilisables au lieu de sacs jetables.

EN QUOI LE TRI  
ET LE RECYCLAGE  
SERAIENT BONS POUR  
L'ENVIRONNEMENT ?

- Chaque tonne de matériau d'emballage recyclé évite des émissions de gaz à effet de serre et économise des ressources naturelles en se substituant à la production de matière vierge et en évitant les pollutions qui seraient créées dans des filières d'élimination.

QUE PEUT-ON FAIRE EN TANT  
QUE CONSOMMATEUR POUR  
RÉDUIRE SES EMBALLAGES,  
CONSOMMER MIEUX ET PLUS  
RESPONSABLE ?

**Acheter pour satisfaire ses besoins réels tout en restant cohérent avec son mode de vie est l'un des meilleurs moyens de consommer responsable.**

Quelques gestes simples :

- Choisir le format du produit le mieux adapté à sa consommation
- Éviter les produits avec des emballages trop grands ou avec des sur-emballages inutiles ou excessifs

POURQUOI AUTANT DE  
POUBELLES DE TRI ?

**Ce ne serait pas plus simple de mettre tout dans le même bac pour ensuite être traité en centre de tri ?**

Une fois compactés, cassés, imbriqués les uns dans les autres et

# Questions et réponses...

**QUE DEVIENNENT LES EMBALLAGES TRIÉS ?**

mélangés aux ordures ménagères, de nombreux matériaux ne peuvent plus techniquement être séparés. Le recyclage ménager doit se faire dans un cadre socialement, techniquement et économiquement pérenne. Par ailleurs, les conditions de travail doivent respecter des consignes de sécurité et d'hygiène acceptables et le contact direct des travailleurs avec les ordures brutes doit être proscrit.

**Ils passent par un centre de tri où ils sont séparés, de façon automatique ou manuelle, par type de matériau.** Compacté, chaque matériau est ensuite acheminé vers l'entreprise chargée de son recyclage. Les emballages recyclés entrent ainsi dans la fabrication de nouveaux objets et permettent d'éviter le gaspillage des ressources naturelles.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

- L'acier issu du recyclage entre dans la fabrication d'objets que nous utilisons tous les jours (automobile, électroménager, mobilier, emballages tels que les boîtes de conserve)
- L'aluminium sert à fabriquer des pièces moulées pour des carters de tondeuse ou perceuse, des lampadaires de jardin, des montants d'étagères, des radiateurs ou à nouveau des canettes de boisson.
- Le carton entre à nouveau dans la fabrication d'emballages en carton, et, au bout des cycles de recyclage, les fibres sont transformées en papier sanitaire et domestique, en nappes en papier, en papier cadeau.
- Bouteilles et flacons en plastique vont être recyclés en tubes, tuyaux, revêtement de sol, fibres synthétique (type polaire, anorak) ou encore utilisés dans la fabrication de nouvelles bouteilles et flacons.

**LES EMBALLAGES SONT-ILS RECYCLÉS EN FRANCE OU AILLEURS ?**

**Au total, 90% des tonnages issus de la collecte sélective sont recyclés en France et près de 10% dans les pays européens voisins.**

Le verre est recyclé à 100% en France (c'est un matériau lourd, traité le plus près possible de son lieu de collecte) Les métaux sont recyclés à plus

de 80% en France, le reste étant commercialisé dans les pays européens voisins.

Plastique et papier-carton issus des emballages ménagers sont recyclés à 80% en France et 15% dans d'autres pays voisins. Le grand export ne dépasse pas 5%.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

**LES FRANÇAIS PRODUISENT 800 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS, DONT 30 MILLIONS DE DÉCHETS MUNICIPAUX, ET DONT SEULEMENT 5 MILLIONS DE TONNES DE DÉCHETS D'EMBALLAGES MÉNAGERS.**

**63 % DE CES TONNES D'EMBALLAGES MÉNAGERS SONT TRIÉES ET RECYCLÉES, SOIT 3 MILLIONS DE TONNES PAR AN, ET NOUS DEVONS ATTEINDRE 75% EN 2012, COMME LE PRÉVOIT LE GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT.**

**Pour plus d'informations sur le tri : [www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)**

# Avec le pack « éco-voisin », le tri c'est encore plus facile

**L'affiche « Avec notre éco-voisin, le tri c'est encore plus facile » :**  
à poser en évidence dans le hall de son immeuble, de sa résidence ou dans le local poubelle...



**Le tract**  
à distribuer dans les boîtes aux lettres, pour informer ses voisins.



**Le guide pratique de l'éco-voisin :**  
qui rappelle les consignes sur le tri des emballages et donne des réponses aux questions et aux idées reçues sur le tri.



**Des magnets ingénieux « À trier ou à jeter ? »**  
à apposer sur son frigo pour ne plus hésiter sur le tri des emballages



**Le badge « Moi aussi, je trie ».**



**Une BD pédagogique « Le recyclage, tout le monde s'y met ! » :**  
réalisée par l'auteur Frank Margerin.

Pour tout renseignement, écrivez-nous à : [contact@voissinssolidaires.fr](mailto:contact@voissinssolidaires.fr)



[www.ecoemballages.fr](http://www.ecoemballages.fr)



[www.voissinssolidaires.fr](http://www.voissinssolidaires.fr)